Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260708-2026418-AR
Reçu le 09/07/2026

ARRÊTÉ

Service : SGCI
Références : CA/NM
N° 2026-418

Objet : **VAGUE DE CHALEUR – FERMETURE TEMPORAIRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – MERCREDI 08, JEUDI 09 ET VENDREDI 10 JUILLET 2026**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle NOR : MENG2614252C du 27 mai 2026 relative au plan ministériel de gestion des vagues de chaleur ;

Considérant le passage en vigilance orange canicule sur tout le territoire de la Loire Atlantique à compter du 07 juillet ;

Considérant que les très fortes chaleurs affectent la sécurité des usagers et rendent dangereuse l'utilisation des équipements sportifs municipaux et l'urgence à préserver la santé et sécurité des agents et des usagers ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public ;

arrête

Article 1 : Les installations sportives dont la ville de Couëron est propriétaire, sont fermées au public le mercredi 08, jeudi 09 et vendredi 10 juillet 2026 de 13h à 20h.
Durant la période de fermeture, toutes les activités sportives, réunions et manifestations prévues ou organisées par les associations et usagers du territoire dans ces équipements sont suspendues.

Article 2 : En fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des prévisions de Météo France, la Ville de Couëron pourra faire évoluer les présentes dispositions

Article 3 : Les agents de la ville de Couëron, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Couëron, le 08 juillet 2026

Monsieur le Maire
Axel Casenave

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 09/07/2026 au 09/09/2026 Transmis en Préfecture le : 09/07/2026